



# ARRÊTÉ N° 2025-AVG-002

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

La Présidente du SIVU Les Passerelles, Madame Joelle GOUY-RATAJCZAK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu le décret n° 2011-558 du 20/05/2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 01/07/2025,

### ARRÊTONS :

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) ZEGHARI Ahmed	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe – 7 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à Saint Marcel sur Aude,  
Le 27/11/2025

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 1 / 12 / 2025  
Signature de l'agent :

S.I.V.U. "Les Passerelles"  
107, Avenue de Saint-Pons  
1120 SAINT-MARCEL sur AUDE